



**Concours interne d'adjoint technique de 2^{ème} classe
BAP G – Opérateur de logistique
Session 2020
Académies d'AMIENS et de LILLE**

RAPPORT DE JURY

Président de Jury : Thomas BERTIN – Directeur de Cabinet - DSDEN du Nord

La composition du jury pouvait, en raison du contexte sanitaire, faire l'objet d'un aménagement réduisant sa composition à trois membres dont le président de jury et l'expert de la branche d'activité professionnelle concernée.

Compte tenu du souhait d'un des centres affectataires d'être représenté, la composition a été revue comme suit afin de permettre la représentation de l'ensemble des centres affectataires :

- 1 président
- 1 expert de la BAP G
- 8 membres titulaires

Récapitulatif des statistiques du concours par académie :

	AMIENS	LILLE
Nombre d'inscrits	9	31
Nombre de dossiers transmis	9	31
Nombre de candidatures recevables	8	22
Nombre de dossiers non recevables	1	9
Nombre de postes à pourvoir	3	8
Nombre de candidats admis	3	8
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	0	2
Total obtenu par le dernier candidat admis sur liste principale	13	13

Nature des épreuves :

Les épreuves du concours ont été aménagées en raison du contexte sanitaire en une unique épreuve d'admission consistant en l'évaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury par l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidat, un état des services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes.

Observations du Jury :

Adaptation des épreuves :

Le jury déplore que l'étude de dossier ne permette pas d'apprécier, outre la valeur professionnelle, la personnalité des candidats et leurs motivations à exercer les missions. A ce titre et sans compromettre le protocole sanitaire, l'adjonction d'une lettre de motivation au dossier aurait été appréciée par les examinateurs.

La forte variété des postes relevant de la BAP – G et leur technicité a conduit le jury à examiner la qualité des dossiers à la fois, au regard de leur qualité intrinsèque et de l'adéquation entre les profils des candidats et les fonctions à occuper sur les différents postes à pourvoir.

Etude des dossiers :

Le jury souligne la forte disparité dans la qualité des dossiers étudiés. Certains dossiers témoignent d'un manque évident de préparation : l'absence de soin apporté à la présentation (clarté et lisibilité de la rédaction ou de la mise en page) est préjudiciable aux candidats. Un dossier non complété a contraint le jury à attribuer la note éliminatoire de 0/20.

Le jury invite les candidats à davantage exploiter le dossier pour mettre en évidence la qualité de l'expérience professionnelle. Au-delà d'une succession de postes, il convient en particulier de détailler les responsabilités et missions précisément exercées et d'explicitier leur contexte d'exercice.

De même, les parties du dossier relatives au descriptif et acquis des formations appellent un minimum de développement permettant au jury d'identifier les compétences abordées et acquises.

Conclusion :

L'adaptation du concours en une épreuve unique en raison du contexte sanitaire a contraint le jury à un examen particulièrement appliqué et détaillé de l'ensemble des éléments du dossier afin de départager les candidatures en l'absence d'une seconde épreuve.

Après délibération, le jury a décidé de pourvoir l'ensemble des postes proposés dans les deux académies.

La session de l'académie d'Amiens a permis de classer 3 candidats sur liste principale, avec un seuil d'admission à 13/20. Compte tenu du faible nombre de candidats présents pour la session de l'Académie d'Amiens et de la faiblesse des dossiers étudiés, il n'a pas été constitué de liste complémentaire pour cette session.

La session de l'académie de Lille a permis de classer 8 candidats sur liste principale, portant le seuil d'admission à 13/20. Deux candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

Le Président de jury

Thomas BERTIN